

ÉLECTION DES CONSEILS ADMINISTRATIFS

Deuxième tour
13 avril 2025



Il peut y avoir
des changements de dernière minute.
Vous trouvez les changements sur internet
www.ge.ch/elections/20250413/



Les textes ont été traduits et rédigés
par textocreativ SA
et le collectif « Out of the box factory »
selon les règles européennes
du langage facile à lire
et à comprendre.
Ils ont été relus par des relecteurs
avec des difficultés de lecture.

Qui a participé à la création
de cette brochure ?

Agathe, Anne-Claude, Guy, Mitri,
Sarah, Stanislas.

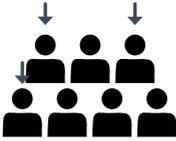
DICTIONNAIRE



Voter

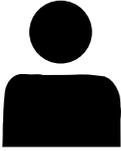
Donner son avis.

Choisir des personnes.



Une élection

C'est choisir les personnes qui défendent les idées des habitants de votre commune.



Un candidat

C'est une personne

qui aimerait être élue

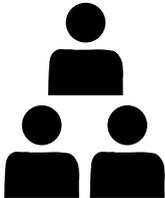
par les habitants de votre commune.



Un élu

C'est la personne choisie

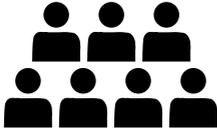
par les habitants de votre commune.



Parti

C'est un groupe de personnes.

Les personnes avec les mêmes idées sont dans le même parti.



Le Conseil administratif

Ce sont les personnes qui :

- représentent la commune
- s'occupent du personnel, de l'administration, des biens de la commune
- font le budget annuel de la commune
- appliquent les décisions du conseil municipal
- défendent ce qui est bien pour la commune

Suffrage

Choix que font

les personnes qui votent.

1 suffrage = 1 vote.

POURQUOI ON VOTE ?

Ce sont des élections.

Cela veut dire
choisir des personnes.

Vous choisissez des personnes
qui ont les mêmes idées que vous.

On appelle les personnes choisies
les élus.

Ces personnes prendront
des décisions
pour tous les habitants
de votre commune.

Les personnes élues travailleront
pendant 5 ans pour votre commune.

Elles travailleront jusqu'en 2030.

Mon vote est individuel

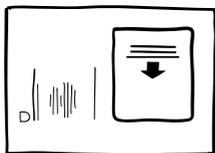
Je choisis pour qui je vote.

J'ai le droit de choisir qui je veux.

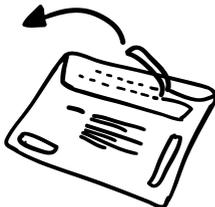
Personne ne peut choisir pour moi.

À VOTRE SERVICE

Matériel de vote

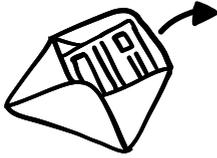


Vous avez reçu par la poste une grande enveloppe blanche.



Ouvrez l'enveloppe avec soin.
On va la réutiliser après.

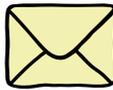
Il y a une marque sur l'enveloppe pour l'ouvrir.
Il faut tirer la languette pour ouvrir l'enveloppe.



Dans cette enveloppe blanche il y a plusieurs documents.

Sortez les documents.

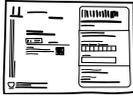
Ces documents sont le matériel de vote.



Mettez les documents sur une table.



Est-ce que vous avez tous les documents ?



carte de vote



bulletin de vote blanc



petite enveloppe jaune



brochure
avec des explications

Vous n'avez pas tous les documents.
Vous n'avez pas votre carte de vote.

Vous pouvez téléphoner au
numéro 022 546 52 00

du lundi 7 avril 2025 jusqu'au
vendredi 11 avril 2025 de 8h à 12h
et de 14h à 16h30

le samedi 12 avril 2025 de 8h à 12h

le dimanche 13 avril 2025 de 10h à 12h

On vous dira
ce que vous devez faire.

POUR QUE MON VOTE SOIT VALABLE



Ce que je dois faire

Je dois utiliser les documents
reçus par la poste.

Je dois mettre un seul bulletin blanc
dans la petite enveloppe jaune.



Ce que je ne dois pas faire

Je ne dois pas
signer le bulletin blanc.

Je ne dois pas faire de dessin
sur les documents de vote.

Je ne dois pas écrire
sur le matériel de vote
si ce n'est pas demandé.

Je ne dois pas voter
à la place d'une autre personne.

COMMENT VOTER

POUR LE CONSEIL ADMINISTRATIF



Pour choisir une personne vous mettez une croix devant son nom.



Le nombre de croix à mettre se trouve en haut de la page.
Ne mettez pas plus de croix.



Vous pouvez aussi mettre moins de croix.

Vous pouvez aussi ne rien mettre.



Vous mettez votre bulletin blanc dans la petite enveloppe jaune.

VOUS AVEZ VOTÉ

VOUS VOULEZ ENVOYER LES BULLETINS



Vous avez devant vous



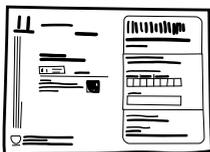
grande enveloppe blanche



carte de vote



petite enveloppe jaune
il y a le bulletin blanc dedans



Prenez votre carte de vote.

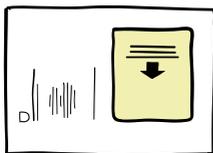


Écrivez
votre date de naissance
en bas à droite.

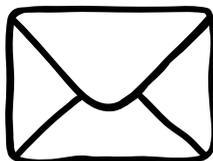
Signez votre carte de vote.



Mettez
votre carte de vote
et la petite enveloppe jaune
dans la grande enveloppe
blanche.



L'adresse
du service des votations
doit se voir
dans la fenêtre transparente.



Fermez
la grande enveloppe blanche.

OÙ ET QUAND VOTER ?

Vous avez trois possibilités.

À vous de choisir.

- Vous pouvez voter par correspondance
- Vous pouvez voter au bâtiment du service des votations
- Vous pouvez voter au local de vote

- Voter par correspondance

Cela veut dire envoyez votre enveloppe blanche fermée par la poste.



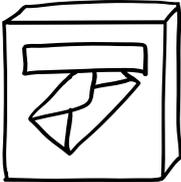
Mettez la grande enveloppe blanche dans une boîte aux lettres **jusqu'au jeudi 10 avril 2025.**

Attention à l'horaire.
Il n'y a pas besoin de mettre de timbre.

**- Voter au bâtiment
du service des votations
du lundi au vendredi
et le samedi 12 avril 2025**

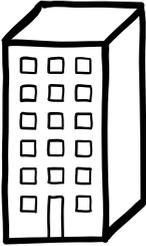


**du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 14h à 16h30**
Amenez la grande enveloppe
blanche au service des votations
rue des Mouettes 13.



**le samedi 12 avril 2025
jusqu'à 12h**
Amenez la grande enveloppe
blanche dans la boîte aux lettres
du service des votations
rue des Mouettes 13.

**- Voter au local de vote
(le dimanche)**

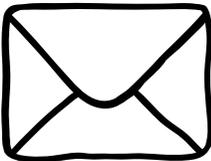


**le dimanche 13 avril 2025
entre 10h et 12h.**

Allez au local de vote.

Apportez votre enveloppe
blanche au local de vote.

**Pour aller au local de vote
vous prenez avec vous**



la grande enveloppe blanche
avec tous les documents



votre carte d'identité



Il peut y avoir

des changements de dernière minute.

Vous trouvez les changements sur internet

www.ge.ch/elections/20250413/

SANCTIONS PÉNALES (PUNITIONS)

Des choses sont interdites.
La loi dit
que vous pouvez être puni.



Il est interdit

- de donner un faux nom
- de signer la carte de vote de quelqu'un d'autre
- de voter deux fois
- de photocopier un bulletin
- de cacher ou voler un ou des bulletins

Chancellerie d'État
Service des votations
et élections
Rue des Mouettes 13
1227 Les Accacias
www.ge.ch/elections